

**FICHE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE**

**ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE**

**QUARTIER SAINT-LOUIS (33)**

**ZONE VISÉE : 33003HA**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 4**

**RESPONSABLE : CHANTAL POIRIER**

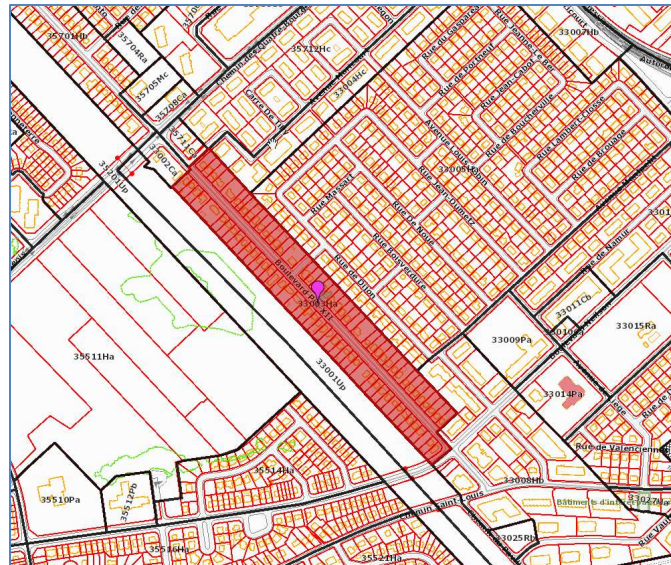
Fiche n°1/1

N°SDORU 2015-10-141

VERSION DU 2015-10-13

**DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE**

LA ZONE 33003HA EST DÉLIMITÉE AU NORD PAR DES TERRAINS ADJACENTS AU CHEMIN DES QUATRE-BOURGEOIS, À L'EST PAR UNE BANDE DE TERRAINS LONGEANT LA RUE DE DIJON, AU SUD PAR LE BOULEVARD NEILSON ET À L'OUEST PAR LA LIGNE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC.



**OBJET DE LA DEMANDE**

- Modification au plan de zonage (Annexe I)
- Modification à une grille de spécifications (Annexe II)
- Autre modification

**EXPOSÉ DE LA SITUATION**

La demande vise à augmenter, de 1 à 2, le nombre de logements maximal autorisé pour les habitations H1 de type jumelé. L'ensemble du boulevard Pie XII, à l'exception de la zone concernée 33003Ha, autorise un maximum de 2 logements pour les habitations H1 de type jumelé. L'augmentation prévue permettra d'avoir un logement supplémentaire de chaque côté du mur mitoyen.

**MODIFICATION PROPOSÉE**

Modifier la grille de spécifications 33003Ha par le remplacement du nombre maximal de logements autorisés, pour un bâtiment jumelé, de « 1 » à « 2 »;

- modifier la dominante « Ha » par « Hb ».